

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND

RÈGLEMENT MRC-892

Règlement prévoyant les sommes nécessaires pour rencontrer les dépenses DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ET RÉGIONAL – PARTIE IV et concernant la mise en œuvre de l'entente sur le Fonds régions et ruralité (FRR) prévues pour l'exercice financier 2021.

GÉNÉRALITÉS

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné le 18 novembre 2020;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été présenté et déposé au conseil et qu'il a eu communication de l'objet et de la portée du règlement, conformément à l'article 445 du Code municipal, lors de la séance du 18 novembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de prévoir des sommes représentant les coûts de l'octroi de subventions aux organismes suivants :

Ententes de partenariats :

- Développement bioalimentaire	<u>6 079 \$</u>
- Développement social	<u>10 950 \$</u>
- ARTERRE	<u>8 105 \$</u>
- Produits maraîchers centricois	<u>2 000 \$</u>
- Défi OSEntreprendre	<u>1 500 \$</u>
- Formation internationale	<u>3 862 \$</u>
- Bandes riveraines	<u>4 827 \$</u>
Enveloppe réservée	<u>125 000 \$</u>
Fonds de la ruralité	<u>360 000 \$</u>
Fonds d'aide et de soutien aux organismes (FASO)	<u>45 000 \$</u>
Gouvernance régionale (Table des MRC)	<u>5 000 \$</u>
Réseaux Plein Air Drummond (RPAD) : Règlement MRC-825	<u>203 752 \$</u>
(Rappel : répartition faite par le RPAD (Tableau n° 1 ci-annexé))	

RÉPARTITION

CONSIDÉRANT QUE les coûts reliés à l'octroi de subventions par la MRC de Drummond sont couverts par le Fonds régions et ruralité (FRR 572 323 \$);

EN CONSÉQUENCE,

Il est par le présent règlement **MRC-892**, unanimement statué ce qui suit, savoir :

- 1) Les coûts prévus par la MRC de Drummond seront comblés par les enveloppes reçues du FRR pendant l'année 2021, soit 572 323 \$.

LE PRÉSENT RÈGLEMENT PRENDRA FORCE ET EFFET SUIVANT LA LOI.

Signé: Carole Côté
Carole Côté
Préfète

Signé : Gabriel Rioux
Gabriel Rioux
Directeur général

Avis de motion : 18 novembre 2020

Présentation du projet de règlement : 18 novembre 2020

Adoption du règlement : 9 décembre 2020

Avis de promulgation : 16 décembre 2020

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Drummondville, ce 16 décembre 2020

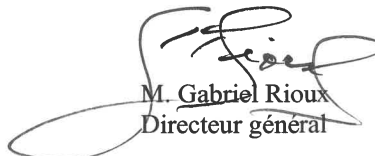

M. Gabriel Rioux
Directeur général

TABLEAU # 1

			VERSEMENTS	
			1 VERSEMENT	10 VERSEMENTS
CODES	MUNICIPALITÉS	RÉSEAU PISTES CYCLABLES	JANVIER + DÉC. 2021	FÉVRIER @ NOVEMBRE 2021
1	49015	Durham-Sud	0,00\$	0,00\$
2	49025	L'Avenir	3 691,00\$	615,20\$
3	49020	Lefebvre	0,00\$	0,00\$
4	49080	N.D.Bon-Conseil Par.	3 297,00\$	549,50\$
5	49075	N.D.Bon-Conseil Vil.	2 715,00\$	452,50\$
6	49125	St-Bonaventure	3 908,00\$	651,40\$
7	49085	Sainte-Brigitte	2 921,00\$	486,90\$
8	49070	St-Cyrille	0,00\$	0,00\$
9	49100	St-Edmond	2 649,00\$	441,50\$
10	49105	St-Eugène	3 990,00\$	665,00\$
11	49005	St-Félix	0,00\$	0,00\$
12	49048	St-Germain	12 596,00\$	2 099,40\$
13	49113	St-Guillaume	4 762,00\$	793,70\$
14	49030	St-Lucien	0,00\$	0,00\$
15	49095	St-Majorique	3 572,00\$	595,40\$
16	49130	St-Pie-de-Guire	2 178,00\$	363,00\$
17	49040	Wickham	5 899,00\$	983,20\$
		SOUS-TOTAUX	52 178,00\$	8 696,70\$
21	49058	Drummondville	151 574,00\$	25 262,40\$
		SOUS-TOTAUX	151 574,00\$	25 262,40\$
		TOTAUX	203 752,00\$	33 959,10\$
				16 979,29\$

**LE PRÉSENT TABLEAU FAIT PARTIE ET
EST ANNEXÉ AU RÈGLEMENT #MRC-825**

adopté le 22 novembre 2017